

MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

DECISION

2023-31

Objet : Signature de la convention avec le Réseau Francophones des Villes Amies des Aînés (RFVAA)

Monsieur le Maire de Lafrançaise,

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires;

Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt Bien Vieillir dans les Petites Villes de demain pour lequel la commune a candidaté en mai 2022,

Vu la convention cadre Petites Villes de Demain signée le 27/01/2023,

Vu la décision n°2023-24 liée à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage attribuée à la SCIC Bien Commun pour le projet de création d'un habitat inclusif à destination des seniors ;

DECIDE

De signer la convention relative à l'octroi d'une subvention par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) dans le cadre du Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants seniors.

Fait à Lafrançaise Le 07 septembre 2023.

Le Mairel

Phierry DELBREH

Lafrançaise

Place de la République - BP 28 - 82130 LAFRANÇAISE

AR Préfecture

Convention avec le réseau francophones

Identifiant unique de l'acte: 082-218200871-20230907-DECISION31-AR

Numéro d'acte : DECISION31

Date de décision: 07/09/2023

Nature: ARRETES REGLEMENTAIRES

Code matière : 7-5-1-0-0 (Finances locales / Subventions /

subventions demandées)

Fichier acte: Décision n°31 Signature Convention RFVAA.

pdf

Collectivité émettrice : lafrançaise-mairie

Acte transmis par : Véronique NAVARRO

Date d'envoi de l'acte : 07/09/2023 16:16:41

Date de réception de l'AR : 07/09/2023 16:17:00